

## **Convention relative à la mise en œuvre d'un partenariat avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs.**

Entre :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par son Président en exercice (ou son représentant) régulièrement habilité à signer la présente convention par délibération n° ..... du Bureau de la Métropole en date du .../.../..., dont le siège est situé : 58 Boulevard Charles LIVON - 13007 MARSEILLE,

Ci-après dénommée «la Métropole Aix-Marseille-Provence »,

d'une part

et :

La Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs (FNTV), structure associative loi 1901, représenté par Monsieur Antoine SEGURET, son Président, habilité à signer la présente convention, dont le siège est situé 368 boulevard Henri Barnier - 13016 MARSEILLE

ci-après dénommé « La Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs »

d'autre part

ci-après désignées collectivement « Parties » et individuellement « Partie ».

Il a été exposé et convenu ce qui suit.

### **PREAMBULE**

La métropole Aix-Marseille-Provence est forte d'atouts pour devenir une des métropoles les plus compétitives, notamment au regard des gisements d'emploi qu'elle recèle. Cependant, à ce jour la métropole Aix-Marseille-Provence compte environ 60 000 emplois de moins que d'autres métropoles similaires et le nombre de chômeurs y demeure supérieur à la moyenne nationale. Pour autant le nombre d'emplois créés au cours des dix dernières années (6 000 par an), augmente plus vite qu'ailleurs. Ce rythme soutenu est cependant insuffisant pour replacer la Métropole AMP dans le peloton de tête des Métropoles françaises.

Aussi, face à un enjeu majeur pour l'avenir du territoire et de ses habitants, la métropole Aix-Marseille-Provence a identifié plusieurs axes de travail qu'elle commence à décliner :

- Un axe économique. Dans son agenda de développement économique, la métropole souhaite soutenir et accélérer le développement des filières d'excellence historiques et émergentes pour réduire le déficit d'emplois mais également améliorer l'accès aux zones d'activité du territoire pour les rendre plus attractives et faciliter le développement des entreprises qu'elles accueillent ;
- Un axe mobilité. Au carrefour des engagements pris dans l'agenda de développement économique et

dans l'agenda de la mobilité, le transport de voyageur est un secteur stratégique dont les effectifs et le savoir faire sont appelés à croître dans les prochaines années. Ce développement de l'activité exige un développement des effectifs dans un contexte peu favorable de vieillissement des personnels et de difficulté de recrutement. Ces données particulières au transport de voyageurs doivent être prises en considération et traitées afin de ne pas obérer le développement des entreprises et de l'emploi et du service public.

S'agissant ainsi du service public métropolitain des transports et de l'offre de mobilité, l'Agenda de la Mobilité métropolitaine, Aix-Marseille-Provence prend le problème à bras-le-corps et propose un véritable choc d'offre. L'Agenda de la Mobilité met en effet sur la table des engagements clairs doublés d'un calendrier d'actions pour une amélioration globale de la mobilité métropolitaine.

Celle-ci se joue à trois échéances : à court terme, dès 2017, à moyen et long termes, 2020- 2025 et après 2025. Car la Métropole veut matérialiser immédiatement le changement dans le quotidien des populations et des entreprises partout où ce sera possible.

L'Agenda déploie ce faisant une palette de mesures, d'initiatives et d'investissements qui convergent vers un seul but : favoriser les déplacements en associant avec fluidité plusieurs modes (car sur voie autoroutière dédiée, train, auto-partage, vélo par exemple) ; le tout grâce à de nombreux pôles d'échanges dans lesquels le passage d'un mode à un autre s'effectuera simplement.

Il porte un projet ambitieux qui se décline au travers de solutions concrètes et pragmatiques pour simplifier la mobilité métropolitaine : nouvelles lignes de transports en commun urbains et interurbains, accroissement des fréquences de passage, information numérique généralisée, tarifs uniques, innovations environnementales...

Cette ambition va inévitablement se traduire par une augmentation substantielle de l'activité du secteur des transports en commun. Un développement de l'activité qui est aussi un défi social pour le secteur en termes de recrutement, de professionnalisation et de formation continue.

Il est donc utile et opportun d'anticiper dès aujourd'hui cette augmentation de l'offre et de l'activité et par conséquent de l'emploi.

L'anticipation de ces besoins de main d'œuvre nécessite la mise en œuvre d'un travail partenarial afin de mobiliser dès à présent les dispositifs et les acteurs de l'emploi métropolitain et de déployer un dispositif pérenne et opérationnel de mise en relation entre offre et demande d'emploi

En ce qui concerne les entreprises de transport non urbain métropolitain, la FNTV qui fédère une vingtaine d'entreprises publiques et privées de transport conduit une stratégie emploi- formation proactive depuis une dizaine d'années. La FNTV 13 est donc fondée conformément à ses statuts, ses missions et ses activités à représenter dans le cadre de cette convention la Profession et le secteur auprès de la Métropole.

### **Dans ces conditions, il est convenu ce qui suit :**

#### Article 1 : Objectifs de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la métropole Aix-Marseille-Provence et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV). Conformément à ses compétences, la métropole Aix-Marseille-Provence souhaite développer son partenariat avec la FNTV afin de contribuer aux moyens de qualification, de formation, d'expertise et de diagnostic à l'anticipation des besoins en compétences du secteur relevant de la FNTV.

Les actions déployées par FNTV devront permettre d'apporter une réponse aux priorités définies par la métropole dans ses politiques de transport, de développement économique, d'insertion et d'emploi et pourront en complément mobiliser son expertise dans l'identification des besoins et le processus de recrutement de ses membres.

## Article 2 : Engagements des partenaires

### Engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- Mobiliser les opérateurs de l'emploi et de l'insertion sur les territoires de la métropole dans le cadre des opérations de recrutement afin de répondre au besoin des entreprises  
Dans le but de faciliter l'accès aux emplois et de répondre aux besoins des entreprises adhérentes à la FNTV, la métropole mobilisera ses partenaires et les dispositifs opérationnels financés (PLIE, Missions Locales,...)
- Solliciter ses partenaires afin d'orienter des publics vers la filière du transport de voyageur  
La métropole s'appuiera sur ses partenaires et les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi afin les mobiliser sur des métiers en tension de la filière.
- Apporter son appui à la continuité des actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) déjà réalisées par la FNTV afin qu'elles s'inscrivent dans la démarche de Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences (GPECT). Pour ce faire la Métropole apportera son soutien dans la mise en œuvre d'un audit social qui identifie les facteurs de risques inscrits sur le territoire déjà fragilisé en termes d'emplois. Ces démarches visent à soutenir les prises de décisions et d'orientations et favorisent la pérennité des actions de retour à l'emploi et tout en concourant à l'optimisation les budgets engagés.
- Encourager la mise en place d'action innovante afin de définir des parcours professionnels répondant aux contraintes inhérentes à ces métiers (GEIQ, complémentarité avec d'autres secteurs afin de développer la polycompétence et favorisant le temps plein)
- Promouvoir l'utilisation des clauses sociale d'insertion dans les marchés publics  
Dans le cadre du développement de sa politique de promotion des achats éco et socio responsables, la métropole a affirmé sa volonté pour introduire des clauses sociales dans les procédures de consultation des marchés publics, comme une opportunité d'insertion professionnelle pour des publics en difficulté. Dans ce cadre, les services de la métropole intégreront dans les cahiers des charges des marchés publics une condition d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion. Elle se traduit par un volume d'heures de travail à réserver à des personnes en parcours d'insertion orientées notamment par les différents organismes chargés de l'accompagnement des publics en difficulté d'insertion.

### Engagement FNTV

**La FNTV 13 PACA** s'engage à maintenir et développer une stratégie emploi/formation au cœur de son projet syndical régional. S'agissant de la présente convention, la FNTV s'engage à :

- Promouvoir les métiers  
La FNTV assurera la promotion de ses métiers auprès des demandeurs d'emploi, ...  
Participer à des actions organisées par la métropole et ses partenaires visant à améliorer l'attractivité des métiers (salons, forums emploi, ...)
- Participer aux actions spécifiques mises en œuvre par les partenaires et les dispositifs opérationnels financés par la métropole (PLIE, Mission Locales, MDE,...)
  - Simulations d'entretiens d'embauches  
La FNTV pourra être sollicitée pour réaliser des simulations d'entretiens d'embauche auprès des bénéficiaires de son secteur d'activité qui lui sont adressés.
  - Immersion en milieu de travail  
A ce titre, elle facilitera la mise en place de stages, des périodes de mise en situation en milieu professionnel
  - Participation à des forums ou à des manifestations diverses  
Dans la mesure de ses possibilités, la FNTV assistera aux forums organisés par la métropole Aix Marseille Provence ou par ses partenaires afin de réaliser des mises en relation avec ses adhérents.
- Dans la continuité de la GPEC réalisée sur la région, la FNTV PACA souhaite engager avec la métropole et d'autres partenaires institutionnels notamment l'OPCA Transports, une démarche d'audit social afin de qualifier des spécificités territoriales et les difficultés que rencontrent la

profession et ses acteurs (dirigeants, responsables d'exploitation et conducteurs). Ceci afin d'inscrire ses actions de manière cohérente et concrète pour ses adhérents et sur le territoire, il s'agira de dégager des pistes d'actions à venir en matière de formation et d'emploi et de mieux appréhender les facteurs concourant aux phénomènes de paupérisation et précarisation des métiers du transport

- Partager les informations avec la Direction de l'Emploi et de l'Insertion de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour une meilleure connaissance des acteurs et de l'environnement local  
La FNTV partagera les informations relatives à l'environnement économique, les études et analyses qui pourraient être réalisées afin d'améliorer la connaissance de son secteur d'activité
- Partager la connaissance sur les besoins de main d'œuvre des entreprises implantées sur son territoire et sur les entreprises qui travaillent en relation avec lui.  
En fonction des besoins en recrutement de ses membres, la FNTV informera la métropole et/ou les dispositifs opérationnels existant sur son territoire des offres d'emploi en précisant d'une manière détaillée le profil recherché et l'environnement du poste.
- Accompagnement vers l'emploi.  
Le cas échéant, la FNTV participera en apportant son expertise à toute opération collective de formation destinée à pourvoir ses adhérents en main d'œuvre.
- La FNTV proposera la création de nouveaux métiers tremplin en vue d'aider ses adhérents à appliquer les clauses sociales insérées dans les marchés publics de transport, notamment en renforçant la présence humaine à bord des autocars et autobus.

#### Article 3 : Suivi et évaluation

Des rencontres biennuelles seront programmées afin d'assurer le suivi des actions mise en œuvre et évaluer les résultats. Un représentant de Direction de l'Emploi et de l'Insertion de la Métropole Aix-Marseille-Provence pourra également participer à différents Comités de suivi et Comités Techniques organisés par la FNTV.

#### Article 4 : Date d'effet et de résiliation de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature, pour une durée d'un an. Elle est pourra être reconduite de manière tacite, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 3 mois.

#### Article 5 : Dénonciation de la convention

Chaque partie pourra mettre fin à sa participation moyennant un préavis de 2 mois.

**Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Pour la FNTV**

Son Vice-Président délégué  
**Monsieur Martial ALVAREZ**  
Elu délégué à l'économie, l'emploi  
L'économie social et solidaire

Le Président  
**Monsieur Antoine SEGURET**